



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Risque nucleaire

Question écrite n° 50519

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur l'interet qui s'attache a un controle regulier, fiable et dense du niveau de radioactivite de l'air. Les suites de la catastrophe de Tchernobyl ont mis en evidence la diffusion considerable que peut connaitre une pollution radioactive. La multiplication des installations nucleaires de toutes tailles dans notre pays, la production de dechets fortement et durablement radioactifs par ces installations accroissent les risques de pollution. Le reseau de surveillance radiologie de l'air par des balises mesurant la radioactivite et reliees au reseau Minitel, mis en place par le service de protection contre les rayonnements ionisants, correspond donc a un reel besoin. Mais, d'apres le journal « Le Monde » du 6 novembre 1991, ce reseau comporte encore beaucoup de trous, le moindre n'etant pas dans la region parisienne qui ne compte qu'une balise, au Vesinet. Or il importe que la region la plus peulee et qui compte plusieurs centrales nucleaires dans ses regions limitrophes, a quelques dizaines de kilometres de ses limites geographiques, beneficie rapidement du dispositif. En consequence, il lui demande s'il est prevu que des balises soient implantees en regon parisienne, dans quels delais et quels sont les criteres qui president au choix des emplacements retenus.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Pour repondre a la volonte du Gouvernement d'assurer la transparence totale dans l'information de la population sur l'energie nucleaire, le ministre des affaires sociales et de l'integration a demande a son service technique, le service central de protection contre les rayonnements ionisants, de developper un systeme avance de surveillance radiologique generale du territoire. Concu et mis en place par le SCPRI, le reseau « Teleray » repond a cet imperatif de facon exemplaire par l'association d'un dispositif national performant de telemesure constante de la radioactivite d'ambiance, avec le Minitel, systeme telematique le plus etendu du monde puisque plus de six millions de foyers francais en sont deja equipes : les donnees y sont directement disponibles, 24 heures sur 24, par le no 36-15, code Teleray, dans une presentation tres accessible au public. D'ores et deja, plus de quatre-vingt stations de telemesure sont en service, la plupart sur les prefectures, dix sur de hauts sommets (Aiguille du Midi, Canigou, mont Lozere, etc), et quinze stations de telemesure permanente des aerosols radioactifs sont installees dans differents aeroports, en liaison avec la Meteorologie nationale. Des que possible, les vingt et une stations de surveillance specifique des centrales nucleaires s'ajouteront au reseau Teleray. De plus, des stations d'intercalibration permanente ont ete installees en Belgique, Grande-Bretagne, iles anglo-normandes, Allemagne, Suisse, Italie, etc. Ce reseau, qui doit comporter plus de 120 stations fin 1992, constitue une premiere etape importante, mais sa densification depend du degagement des credits demandes par le SCPRI Pour ce qui concerne plus specifiquement Paris et la region parisienne, le ministre des affaires sociales et de l'integration confirme a l'honorable parlementaire qu'il a effectivement demande au SCPRI d'y implanter en priorite les sondes « Teleray » avec une plus grande densite, compte tenu de la forte concentration de population de cette region. Les emplacements de ces sondes doivent etre tels que leurs mesures soient representatives de l'exposition de l'ensemble de la population, a proteger vis-a-vis d'evenements pouvant aussi bien provenir sur des installations nucleaires francaises qu'etrangeres. D'autre part, il faut, dans

toute la mesure du possible, les soustraire aux fluctuations locales du bruit de fond (effets d'écran des constructions, nature des matériaux, etc) qui peuvent être importantes dans une telle agglomération. C'est pourquoi il a été décidé de les situer en des points élevés. Seront incessamment équipées : la tour Eiffel, la tour Saint-Jacques, la tour Montparnasse, l'Arche de la Défense, puis les aéroports du Bourget, d'Orly et de Toussus-le-Noble constituant, avec Le Vesinet, la ceinture de surveillance proximale de Paris. A plus longue distance, la protection de la région parisienne est dès à présent assurée par les sondes « Teleray » opérationnelles à Amiens, Soissons, Nogent-sur-Seine, Sens, Orléans, Chartres et Rouen. Exclusivement consacré à la protection sanitaire des populations, ce dispositif national, dont il est fondamental de souligner qu'il n'est pas jugé et partie parce que totalement indépendant de tout exploitant nucléaire, sera ultérieurement interconnecté avec le « Codisc » de la sécurité civile : en effet, en cas d'accident nucléaire, le rôle de « Teleray », réseau des préfetures, serait déterminant pour la décision, l'optimisation des interventions et des contre-mesures prises par les pouvoirs publics, ainsi que pour l'information en temps réel de la population sur l'évolution de la radioactivité. Le ministre des affaires sociales et de l'intégration tient, à cette occasion, à rendre particulièrement hommage au corps préfectoral pour l'aide déterminante qu'il a apportée à son service technique dans cette réalisation d'intérêt national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50519

**Rubrique :** Risques technologiques

**Ministère interrogé :** industrie et au commerce extérieur

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4764